



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 16 décembre 2019

**N°265/12/2019 : CATALOGUE DES TARIFS 2020**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 16 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 décembre 2019.*

**Présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danièle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Représentés** : 4

Mesdames, Messieurs Bernard PECOU à Jean-François GARRIGUES, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

**Absents** : 5

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Vally CENTOMO, Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, le catalogue énumérant les tarifs des services de la Ville, et représentant les recettes inscrites au budget prévisionnel de l'exercice, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce document, regroupe notamment les tarifs suivants :

- . Droit d'utilisation des salles sportives et des terrains de sports
- . Droits de place
- . Chenil du Ramier
- . Fourrière des véhicules
- . Stationnement voirie
- . Communication de documents électoraux
- . Travaux exécutés dans les cimetières
- . Concessions dans les cimetières
- . Location, transport du matériel de fêtes
- . Location des salles municipales
- . Location des foyers ruraux
- . Location de salles, bâtiments et terrains
- . Droits d'inscription à l'Ecole de dessin
- . Droits d'inscription à la MEMO
- . Droits d'entrée dans les Musées et tarifs de la boutique et du salon de thé du Musée Ingres Bourdelle.
- . Visites guidées Ville d'Art et d'Histoire
- . Droits d'entrée Théâtre Municipal et Eurythmie
- . Copies de documents administratifs
- . Main d'œuvre et prestations de services
- . Tarifs Cuisine Centrale (Restauration scolaire, self, prestations...)
- . Tarifs Marché Gare

Il est précisé que conformément à l'article L2122-22 du CGCT et à la délibération n°2 du Conseil Municipal du 11 février 2019, le Conseil Municipal a délégué au Maire la fixation des tarifs et droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Vu le catalogue des tarifs 2020 joint à la présente ;

Au vu de ces éléments, conformément aux avis de chaque secteur concerné et à celui de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les tarifs figurant au catalogue 2020 ci-joint, qui entreront en vigueur aux dates précisées dans les tableaux.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

